



PRÉFET DE LA SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chambéry, le 29/05/2020

CORONAVIRUS / DÉCONFINEMENT RÉOUVERTURE DE NOUVELLES PLAGES DU LAC DU BOURGET ET AUTORISATION DE BAINNADE

Plusieurs maires de communes riveraines du Lac du Bourget ont adressé au préfet de la Savoie des demandes de dérogation pour la réouverture de certaines plages et l'autorisation de la pratique de la baignade.

Après un travail mené avec les élus pour s'assurer des dispositifs prévus pour faire respecter les gestes barrières et la distanciation physique, Louis LAUGIER, préfet de la Savoie, autorise par dérogation, la réouverture et la pratique de la baignade sur les plages suivantes :

- Le Bourget du Lac : plage municipale et plage située à proximité du club d'aviron
- Tresserve : plage du Lido
- Aix les Bains : plage du Rowing, d'Aix-les-Bains et du Mémard
- Brison Saint Innocent : plage de la Pointe de l'Ardre
- Chindrieux : plage du Chatillon

Sur ces plages, comme partout, les gestes barrières et la distanciation physique doivent être respectés.

Les rassemblements de plus de 10 personnes restent interdits.

Préfecture de la Savoie

Service interministériel de la communication
Tél : 04 79 75 50 15 ou 50 16 / 06 24 99 84 67
Mél : pref-communication@savoie.gouv.fr